

INFO CORONAVIRUS

13 MAI 2020 - N°38

REPRISE D'ACTIVITÉ

quel(s) moyen(s) de transport privilégier pour les déplacements domicile/travail ?

Depuis lundi 11 mai, nous revenons progressivement en présentiel sur notre lieu de travail. Nous nous posons naturellement des questions sur le moyen de transport à privilégier. Ce zoom sur les transports possibles à Nantes est destiné à y répondre.



1. Les déplacements doux

À privilégier le plus possible

Vélo

La Ville de Nantes favorise la pratique du vélo après le déconfinement. Plusieurs nouveaux axes cyclables ont été créés, en complément des axes existants. Ces aménagements provisoires se trouvent sur les axes suivants : quai de la Fosse, pont Anne de Bretagne, pont 3 continents, pont Willy Brandt, boulevard Guist'hau. D'autres sont à venir.

+ d'info sur le site metropole.nantes.fr

- Nantes Métropole a décidé de doubler les aides de l'État pour le financement de la remise en état des vélos (pour permettre d'aller jusqu'à 100€).

Pour en bénéficier, s'adresser aux réparateurs référencés sur la plateforme coupdepoucevelo.fr

- l'achat de vélos électriques jusqu'à la rentrée de septembre prochain (jusqu'à 200 €) pour les habitants de la métropole. Les modalités seront précisées ultérieurement mais l'effet sera rétroactif pour des achats effectués à partir du 11 mai 2020.

Marche à pied

- Si vous habitez à une distance raisonnable de votre lieu de travail, la marche à pied reste le moyen le plus simple pour vous y rendre. Pour vous rendre compte de la durée de votre trajet, faites une simulation en ligne de votre lieu de départ à votre lieu d'arrivée.
- Sur l'espace public, le port du masque est recommandé mais non obligatoire.

Engins de déplacements personnels motorisés (EDP)

- Trotinettes électriques, gyroroues et gyropodes électriques, hoverboards, e-skates... Décriés pendant quelques temps, ces véhicules sans place assise, équipés d'un moteur non thermique et dont la vitesse est limitée à 25 km/h, sont à privilégier. Sans oublier le respect du code de la route ; il n'est pas autorisé de rouler sur les trottoirs, même clairssemés.

La voiture en co-voiturage

En veillant à respecter la distance, au besoin en mettant une personne à l'avant et une autre à l'arrière du véhicule.

- Si vous utilisez votre véhicule personnel, vous bénéficierez, dans la mesure du possible, de facilités de stationnement sur le mois de mai :
 - gratuité du stationnement sur voirie et sur l'esplanade de la petite Hollande tout le mois de mai
 - accès gratuit au parking de la cité de Congrès pour les agents de la ville de Nantes et de Nantes Métropole, dans la limite des places disponibles

À SAVOIR

Pour l'utilisation du parking Cité des congrès du lundi au vendredi (et pas les jours fériés) : prendre un ticket + à la sortie ne pas payer le ticket mais utiliser l'interphone en se déclarant salarié de Nantes Métropole ou Ville de Nantes

Les personnes qui présentent des facteurs de risques peuvent garer leur véhicule au parking Champs de mars (entrée rue Lefèvre-Utile), en sonnant à l'entrée.



2. Les transports en commun

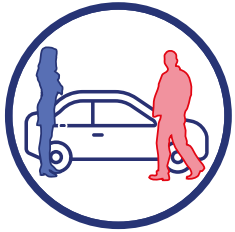
Depuis le 11 mai, 75 % des bus, busway et tramway circulent, avec une montée en charge progressive et un strict respect des gestes barrière et des mesures de protection. Jusqu'à la fin du mois de mai, les transports en commun restent gratuits.

- Le port du masque est obligatoire à bord. La mention « Masque obligatoire » est affichée sur les portes des véhicules.
- Le personnel de la Semitan assure une présence dans les stations les plus fréquentées (Commerce, Haluchère, Pirmil, Bellevue...) pour réguler les flux et la distanciation à l'extérieur des transports en commun et en limiter l'accès si besoin.
- La neutralisation d'un siège sur deux est généralisée dans tous les tramways et bus, y compris pour les affrétés et pour le transport scolaire (100 % des circuits transports scolaires assurés).
- Un marquage au sol est mis en place dans les tramways et bus, pour faire respecter la limite de 1 mètre entre chaque voyageur, sous forme d'une ligne de courtoisie et d'emplacements pour les passagers en attente, afin d'éviter que les voyageurs qui descendent ne rencontrent ceux qui montent.

- **Des distributeurs de gel hydroalcoolique** sont installés dans les tramways, busways et Chronobus.
- **Le matériel roulant est désinfecté 2 fois par jour.**
- **La protection des conducteurs est assurée par des équipements individuels** (masques chirurgicaux, gel, lingettes désinfectantes) et les vitres anti-agression dans les bus.

À SAVOIR

Lors de votre reprise en travail présentiel, **2 masques lavables** vous seront distribués au sein de votre direction.



3 . Moyens de transports professionnels

Comment utiliser vélos et véhicules de pool (réservables sur Naonantes)

Des consignes spécifiques sont fixées pour les utilisateurs :

1. Prise des clés

- **Se laver les mains** à l'eau et au savon (ou à défaut utiliser le gel hydroalcoolique)
- **Nettoyer** (avec des lingettes désinfectantes ou un spray désinfectant avec papier d'essuyage) le clavier de la boîte à clé avant et après utilisation et les clés avant de les prendre

2. Prise en main

Véhicule :

- **Récupérer le véhicule.** S'il y a deux places, une personne dans le véhicule. S'il y a 4 ou 5 places, deux personnes dans le véhicule (1 personne à l'avant et 1 personne à l'arrière)
- **Vérifier la présence d'un produit désinfectant** (pot de lingettes ou un spray avec papier d'essuyage) et d'un gel hydroalcoolique dans le véhicule et signaler à Maxime GUIHENEUF s'il faut réapprovisionner
- **Nettoyer** (avec des lingettes ou un spray avec papier d'essuyage), les poignées de portières intérieures et extérieures, volant, levier de vitesse, frein à main et commandes du véhicule
- **Jeter les lingettes** ou papier d'essuyage usagé dans la poubelle placée près de la boîte à clés

Vélo :

- **Nettoyer** (avec des lingettes ou un spray avec papier d'essuyage) le guidon, poignées, selle et boîtier d'assistance technique, pour les vélos électriques.
- **Jeter les lingettes** ou papier d'essuyage usagé dans la poubelle placée près de la boîte à clés.

3. Retour du véhicule/vélo

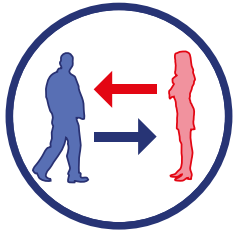
- **Ne rien laisser dans le véhicule**
- Avant de sortir du véhicule, **nettoyer** (avec des lingettes ou un spray avec papier d'essuyage) :
 - les poignées de portières intérieures et extérieures, volant, levier de vitesse, frein à main et commandes du véhicule, pour un véhicule
 - le guidon, poignées, selle et boîtier d'assistance technique, pour les vélos.



- **Jeter les lingettes** ou papier d'essuyage usagé dans la poubelle placée près de la boîte à clés
- **Nettoyer** (avec les lingettes désinfectantes ou un spray désinfectant avec papier d'essuyage) le clavier de la boîte à clés avant et après utilisation et les clés après les avoir placées dans la boîte à clés
- **Se laver les mains** à l'eau et au savon (ou à défaut utiliser le gel hydroalcoolique)

À SAVOIR

Chaque direction et service doit **mettre en place ses propres mesures** pour les véhicules de service.



4. Accueils des bâtiments : ce qui a changé

Lors de vos déplacements professionnels dans les principaux bâtiments accueillant du public, vous remarquerez certains changements :

- **Entrées / sorties** : les agents entrent et sortent par un passage différent des visiteurs.

Siège de Nantes Métropole - Champ de mars : les agents entrent par la passerelle et sortent près du canal (couloir accès aile D)

Hôtel de ville de Nantes : les agents entrent et sortent par la rue de la Commune.

- **Circulation** : un système de fléchage a été mis en place pour faciliter les déplacements des agents à l'intérieur des bâtiments et éviter les croisements

[Pour en savoir plus, retrouvez l'article publié jeudi 14 mai sur Naonantes](#)



RAPPEL DES GESTES BARRIÈRES



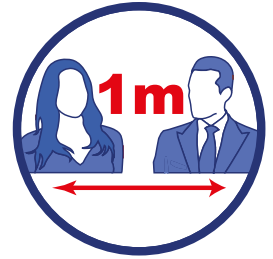
Se laver
très régulièrement
les mains



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter



distanciation
physique : se tenir à
plus d'un mètre des
autres personnes